



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2015

Nombre de membres composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux-mille-quinze le mercredi 20 mai à 19 heures précises, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 17 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient Présents :

M. Serge CORMIER - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT (arrivée à 19h20) -
Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Vanessa GHIATI - Mme Corinne PARMENTIER -
M. Rodéric AARSSE - Mme Fatiha ALAUDAT (arrivée à 19h20) - M. Antonio OLIVEIRA -
M. Gilles CLAVEL - Mme Monique ZANATTA - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN -
M. Didier GOUTNER - Mme Sophie HOURDIN - Mme Mireille MOGUEROU -
Mme Joëlle LARRERE - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Gilbert METAIS -
M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - Mme Annick LE GUILLOU -
Mme Bénédicte IBOS - M. Frédéric SACONNET - M. Kamel SI BACHIR (arrivée à 19h15) -
M. Jean-Renaud SEIGNOLLES - Mme Anne-Karin MORDOS - Mme Sonia FIGUERES -
M. Pierre-François KOEHLIN - M. Saliou BA - M. Michaël ORAND -
Mme Emmanuelle JANNES - Mme Frédérique PERROTTE - M. Fabien CHEBAUT -
M. Stéphane TAUTHUI.

Mandats donnés :

- M. Farid BEN MALEK mandate Mme Anne-Karin MORDOS
- M. Thibault DELAHAYE mandate Mme Catherine PICARD

Absente excusée:

- Mme Léonore TOPELET

Secrétaire de séance : M. SEIGNOLLES, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

Elle se félicite de la naissance de :

- **Lynas**, née le 02 avril 2015, fille de **Monsieur Karem SAAD**, peintre au Centre Technique Municipal.
- **Martin**, né le 15 avril 2015, fils de **Monsieur Harold DACLINAT**, animateur en Centres de Loisirs.
- **Lucas**, né le 05 mai 2015, fils de **Madame Céline BONVALET**, auxiliaire puéricultrice à la crèche Valette.

Au nom du Conseil Municipal, Madame le Maire adresse tous ses compliments aux parents et tous ses vœux de bonheur à ces trois bébés.

* * * * *

DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE VOTE SANS DÉBAT

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

CULTURE

1) Convention de mise à disposition avec la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine régissant la mise en œuvre des expositions réalisées à la médiathèque Pablo Néruda sise à Malakoff

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine permettant l'organisation d'exposition à la médiathèque Pablo Néruda sise à Malakoff et autorise Madame le Maire à signer ledit document.

2) Contrat cadre avec les artistes, régissant la mise en œuvre des expositions réalisées à la médiathèque Pablo Néruda sise à Malakoff

Le Conseil Municipal approuve le contrat cadre à intervenir avec les exposants dans le cadre d'expositions réalisées à la médiathèque Pablo Néruda à Malakoff et autorise Madame le Maire à signer lesdits documents.

3) Convention de partenariat entre la Ville de Malakoff, la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et l'association Théâtre 71

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat devant intervenir entre la Ville de Malakoff, la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et l'association Théâtre 71 et autorise Madame le Maire à la signer.

PERSONNEL

4) Transformation de postes

Le Conseil Municipal transforme, dans le cadre de l'avancement de grade après examen professionnel et nomination suite à réussite à concours :

- 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste de technicien

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} juin 2015 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	162	-4=158
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	43	+4=47
Agent de maîtrise principal	5	-1=4
Technicien	3	+1=4

Le Conseil Municipal transforme, dans le cadre de la procédure d'intégration directe, 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe.

En conséquence, suite à la transformation de poste visée à l'article 3, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} juin 2015 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	158	-1=157
Adjoint administratif de 2 ^{ième} classe	40	+1=41

Le Conseil Municipal transforme dans le cadre d'un recrutement, 1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal.

En conséquence, suite à la transformation de poste visée à l'article 5, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} juillet 2015 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Attaché	16	-1=15
Attaché principal	9	+1=10

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

5) Sollicitation du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le Conseil Municipal autorise le règlement de la facture de l'appareillage auditif destiné à un agent communal, pour un montant en dépenses de 985.78€, imputé au compte gestionnaire 254, nature 6188.

Le Conseil Municipal indique que le montant de l'aide apportée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à hauteur de 985.78€ sera imputé en recettes au compte gestionnaire 254, nature 7718.

6) Mise à jour des postes de médecin généraliste, de chirurgien-dentiste contractuels et de praticiens spécialistes horaires du Centre Municipal de Santé

Le Conseil Municipal abroge les délibérations antérieures afférentes au tableau des effectifs du personnel médical du Centre Municipal de Santé.

Le Conseil Municipal indique que :

- L'effectif des médecins généralistes contractuels mensualisés correspond à 6 postes à temps complet
- L'effectif des chirurgiens-dentistes contractuels mensualisés est de 5 postes correspondant à 3 postes à temps complet
- La rémunération des médecins, mentionnée aux articles 2 et 3, est basée sur la grille des praticiens hospitaliers, et sera revalorisée, à l'instar de celle des praticiens hospitaliers, à chaque augmentation de la valeur du point.
- la rémunération des médecins spécialistes est basée sur le taux horaire de 40.40€.

Le Conseil Municipal indique qu'à compter du 1^{er} juin 2015, est mis à jour le tableau des postes de praticiens, comme suit:

Emploi des praticiens	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Médecin généraliste	6	35h - 35h - 35h - 35h - 35h - 35h
Chirurgien-dentiste	5	35h - 35h - 10h30 - 19h - 5h30
Gynécologie	4	16h - 6h - 2h - 12h
Ophthalmologie	3	10h30 - 9h30 - 9h30
Phlébologie-Doppler	2	6h - 14h15
Echographie générale	4	27h - 8h15 - 3h30 - 10h30
Echographie obstétricale	2	4h - 3h
Sénologie	2	12h - 11h15
Dermatologie	2	7h - 6h
Rhumatologie	2	8h - 4h30
Psychiatrie	1	4h
Allergologie	1	3h
Urologie	1	2h30
Oto-rhino-laryngologie	2	2h - 6h
Endocrinologie	1	3h
Cardiologie	1	7h
Echographie cardiaque	2	6h - 3h45
Pédiatrie	1	9h30
Orthodontie	2	7h - 7h15
Parodontologie	1	10h
Médecin de prévention	1	12h

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

URBANISME

7) Mise à jour des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2016 comme suit :

Types de dispositifs	Tarif par m ²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50m ²	20,50 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50m ²	41,00 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques jusqu'à 50m ²	61,50 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50m ²	123,00 €
Enseignes de plus de 2 m ² et moins de 12 m ²	20,50 €
Enseignes entre 12 et 50m ²	41,00 €
Enseignes de plus de 50m ²	82,00 €

Le Conseil Municipal précise que les autres modalités d'application de la taxe prévues par la délibération du 19 mai 2009 susvisée restent inchangées.

8) Convention de servitudes à conclure avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) pour le passage en souterrain d'ouvrage de distribution électrique sur la parcelle communale située à DEMI QUARTIER (74) cadastrée section A n°839

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle communale cadastrée section A n°839 à DEMI QUARTIER (74120), fonds servant, au profit d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF), telle que décrit par le projet de convention susvisée.

Le Conseil Municipal dit que cette servitude sera consentie à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant à la charge du bénéficiaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document y afférent.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

ADMINISTRATION GENERALE

9) Aide aux victimes du séisme au Népal

Rapporteur : Mme Moguerou

Un puissant tremblement de terre d'une magnitude de 7,8 a frappé le Népal le 25 avril, dévastant la capitale Katmandou et les régions de l'épicentre à 70 km kilomètres de la capitale, provoquant l'effondrement d'immeubles, la destruction de routes et d'infrastructures. Selon les autorités népalaises, 7 802 victimes ont péri et près de 16 000 personnes ont été blessées. Ce bilan est en date du 11 mai. Et moins de trois semaines après cette première catastrophe, le 12 mai dernier, un nouveau séisme de forte magnitude, de l'ordre de 7,3, a ébranlé le Népal à peu près dans la même zone. L'AFP a fait état de 50 victimes.

Les pensées des membres du Conseil municipal vont tout d'abord aux victimes, aux blessés, à l'ensemble des populations qui souffrent, traumatisées à l'idée d'une nouvelle secousse et de ses conséquences avec l'effondrement possible de bâtiments déjà endommagés, à tous ceux qui ont aujourd'hui tout perdu.

Les chiffres varient mais l'on parle de 7 millions de personnes qui seraient indirectement affectées, notamment 1,7 million d'enfants. Actuellement, la vie de 18 000 bébés est en danger et de nombreuses femmes enceintes n'ont plus accès aux soins indispensables pour accoucher en toute sécurité (70% des centres d'accouchement ont été détruits dans les zones les plus touchées). Des milliers d'entre elles n'ont plus de toit, ni d'endroit sûr pour pouvoir s'abriter avec leur nouveau-né. Avant les tremblements de terre la situation n'était déjà pas idéale, loin de là (une femme décédait toutes les 8 heures des suites de l'accouchement) et chaque jour 38 nouveau-nés ne survivaient pas. Or, les premiers jours de la vie sont les plus fragiles pour un bébé, et s'y ajoutent aujourd'hui le risque de naissances prématurées avec tout le stress que ces mamans ont pu connaître.

Les secouristes du monde entier sont à pied d'œuvre pour aider à la reconstruction du pays.

Mme Moguerou cite ici le témoignage très émouvant d'une jeune femme dont la maman est une artiste à la tête de la compagnie « Octopus ». Elle est déjà intervenue à plusieurs reprises sur Malakoff :

« Au moment du séisme j'étais avec Manon et Antony dans une boulangerie tenue par des sourds et muets. Les chaises se sont mises à trembler puis, très vite, tout le bâtiment. On a couru, on a suivi les sourds et les muets, on est sortis rapidement et dans le calme (forcément, ils sont muets) jusqu'au rond-point. En face de la boulangerie, un grand rond-point tout vert avec une fontaine au milieu. On s'est d'abord accrochés aux barrières et puis finalement c'était trop dur, on a sauté sur la pelouse à plat ventre. Après la secousse, tout le monde nous a rejoints. On s'est retrouvés plein sur ce rond-point, en sécurité, loin des bâtiments, jusqu'à ce qu'il y ait une deuxième secousse, que les barrières du zoo tombent (nous étions juste en face du zoo). Tout le monde s'est levé et un énorme mouvement de foule s'est produit. Des tigres sont sortis. On a couru, couru, suivi le mouvement puis on s'est réfugiés dans une cour d'immeuble. On a fait le choix de ressortir, on a préféré le tigre au risque d'éboulement de l'immeuble. On est restés plusieurs heures sur ce rond-point avec peut-être des dizaines de secousses. Quand ça s'est calmé on a pris la route, on a marché une heure et on s'est rendu compte de l'ampleur sans rien réaliser. J'ai retrouvé tous les autres, petit miracle, tout va bien pour tout le monde, c'est incroyable. Ils avaient trouvé un champ dans lequel on est en sécurité sous d'immenses tentes. Bientôt des milliers de survivants nous ont rejoints, des secousses ont continué dans la nuit puis encore une énorme dimanche après-midi ».

Ce texte a été écrit le 27 avril, et donc avant la deuxième réplique. Cette jeune fille était venue juste pour faire du tourisme au Népal. Elle a finalement décidé de prolonger son séjour dans une ONG humanitaire qui défend les femmes forcées de se marier. Elle a choisi de rester jusqu'à l'expiration de son visa, c'est-à-dire le 16 juin (sa maman est bien sûr très inquiète).

Mme Moguerou souhaitait simplement, avec ce message, rendre hommage à ceux qui étaient sur place au moment du tremblement de terre et qui ont décidé de rester au péril de leur vie et ce, malgré le traumatisme qu'ils ont subi.

Malakoff est une commune qui a toujours été portée par des valeurs de solidarité et de soutien. De surcroît, c'est la ville amie des enfants. Elle ne pouvait donc pas rester indifférente face à ce drame. Ses habitants ont toujours apporté leur soutien pour les pays victimes de telles catastrophes, et en particulier les pays pauvres comme l'est le Népal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement sur l'exercice 2015 la somme totale de 4 500 euros (soit 1 500 euros par association) aux trois associations caritatives avec lesquelles nous entretenons des relations pour ce type d'action, c'est-à-dire : la CROIX ROUGE, le SECOURS CATHOLIQUE et le SECOURS POPULAIRE pour venir en aide aux victimes du séisme au Népal. Ces sommes seront prises sur les réserves de catastrophes naturelles qui sont inscrites au budget primitif 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de verser à ces associations la somme totale de 4 500 euros (soit 1 500 euros par association) pour venir en aide aux victimes du séisme ayant eu lieu le 25 avril au Népal.

Mme le Maire remercie beaucoup Mme Moguerou pour son intervention et pour le témoignage très émouvant de cette jeune fille. Mme le Maire lui adresse par l'intermédiaire de sa mère tout le soutien et l'admiration du Conseil municipal de Malakoff. Mme le Maire précise qu'un certain nombre de collectivités se sont également engagées. Une urne a été déposée dans le hall de la mairie.

M. Tauthui suggère d'observer une minute de silence pour les victimes au Népal mais aussi pour les migrants qui ont péri noyés lors de leur traversée vers Lampedusa.

Mme le Maire accepte bien entendu de rendre hommage aux victimes de ces catastrophes, l'une naturelle, et l'autre qui est la conséquence de guerres et de grandes difficultés que subissent plusieurs pays.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en mémoire des victimes des tremblements de terre ayant eu lieu en avril dernier au Népal mais aussi en mémoire des migrants naufragés en Méditerranée.

10) Rapport annuel 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Rapporteur : M. Oliveira

En préambule, **M. Oliveira** souhaiterait tout d'abord éclaircir un point concernant les commissions. Deux commissions existent :

- La commission d'Accessibilité qui examine tous les ERP (établissements recevant du public) sous couvert du service urbanisme. Son responsable est André Schwartz, il examine tous les dossiers des commerçants et des entreprises.

- La commission communale pour le Handicap et l'Accessibilité, dont le rapport est présenté aujourd'hui.

Cette commission, qui a dû être réinstallée, s'est réunie en octobre 2014 et est composée des élus désignés par le Conseil municipal en avril 2014. Les associations sont invitées à faire part de leurs expériences et les échanges sont intéressants. Grâce au Président et à la Directrice Générale de l'OPH, la commission a pu manifester cette année sa volonté d'aller plus loin et

d'associer l'OPH sur toutes les questions de handicap. M. Oliveira profite d'ailleurs de ce point pour remercier Sandra Parrié-Claude, présente ce jour dans la salle, pour son travail de rédaction du rapport des actions engagées en 2014.

Actions engagées :

- La commission a pu gagner quelques millièmes dans sa notation Accessibilité grâce à des aménagements de voirie (abaissement des trottoirs par exemple).

- D'importants travaux ont été menés à l'Hôtel de Ville ; ils concernent l'ascenseur ou les escaliers ou encore l'installation de boucles magnétiques (8 au total) dans les différents bâtiments communaux.

Les actions entreprises, notamment par l'OPH, seront détaillées pour les prochaines présentations.

- Les trottoirs de la rue du 19 Mars 1962 seront aménagés au cours des travaux d'assainissement de cette rue qui devraient se finaliser en juillet-août.

- La mise en accessibilité de la place du 11 Novembre.

- La rénovation de la cour de l'école élémentaire Guy Moquet.

- Le nouveau pavage du chemin d'accès en fauteuil a été réalisé à la Maison de Vie associative.

- La rénovation de la salle familiale Barbusse avec création d'une rampe d'accès et de sanitaires.

- La création de sanitaires pour la crèche.

Au-delà de ce rapport, M. Oliveira mentionne la lettre qu'il avait envoyée à la demande du Conseil municipal à M. Pierre Mongin, PDG de la RATP, pour des questions d'accessibilité. Aucune réponse n'est parvenue et M. Oliveira pense qu'il est important de renouveler cette demande à la nouvelle Directrice nommée depuis.

Par ailleurs, M. Oliveira souhaiterait envoyer prochainement à tous les bailleurs de la Ville (Paris Habitat notamment qui possède 1 300 logements) un courrier pour les associer à ces opérations.

M. Oliveira souhaitait remercier Nathalie Gaillard, référente Handicap de l'Office, qui a permis de gagner en efficacité. Mme Gaillard a notamment signalé des problèmes dans une cité dépendant d'un autre bailleur, lequel sera interpellé pour essayer d'apporter des améliorations.

M. Oliveira se félicite d'avoir pu assister à une réunion sur les ADAP (agenda d'accessibilité programmée) à Nanterre, au ministère du Logement. Il s'est aperçu à cette occasion que Malakoff était bien située en termes d'accessibilité avec une vingtaine d'établissements équipés sur 71 ERP contre 1 seul équipé à Bourg-la-Reine (la mairie) sur 43 ERP. Cette volonté politique, menée depuis des années par la Ville, doit donc être poursuivie sans relâche.

Lors du prochain Conseil Municipal, M. Métais présentera le calendrier des ADAP, qu'il est obligatoire de soumettre à approbation avant le 27 septembre 2015.

Enfin, M. Oliveira indique qu'il a participé la veille, avec Corinne Parmentier, Miloud Sebaa, manager du commerce et André Schwartz, responsable hygiène, à une réunion avec les commerçants sur le thème de l'accessibilité des commerces, également obligatoire dans le cadre de la loi sur le Handicap. Une trentaine de commerçants étaient présents et ont manifesté une réelle volonté de trouver des solutions pour s'inscrire dans ces mesures et ce, sans contester sur les coûts.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2014 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

M. Clavel relève dans le rapport que l'OPH de Malakoff propose un nouveau marché de plomberie en juin 2015 avec la possibilité d'aménager les salles de bain pour les personnes âgées. *Serait-il possible d'avoir des précisions sur ce point ? Toute personne âgée peut-elle faire une demande auprès de l'OPH pour modifier sa baignoire par exemple ? Quel coût cela représente-t-il ? Les dépenses sont-elles partagées ?*

M. Cormier explique que toute personne âgée, toute personne présentant un handicap peut faire une demande auprès de l'Office pour installer une douche à la place d'une baignoire. La participation demandée aux locataires peut être modérée en fonction des revenus. En moyenne, ce type d'installation revient à 1 800 €. Il faut prévoir en effet les changements inhérents comme les canalisations, le carrelage, etc. Cette démarche existe depuis déjà quelques années et elle apporte bien entendu satisfaction aux personnes concernées.

Par ailleurs, l'Office entreprend des travaux d'accessibilité aux appartements/bâtiments. Ce n'est cependant pas toujours réalisable pour certaines réhabilitations (présence de nombreux escaliers pour accéder au hall d'entrée par exemple). Pour les immeubles de la résidence Thorez, la plus importante du patrimoine, des rampes ont été installées. Sans vraiment résoudre tous les problèmes, cet aménagement représente tout de même une aide aux personnes en difficulté ; il est en effet plus facile de monter une pente douce que de gravir des marches. L'OPH est donc bien inscrit dans cette réflexion pour améliorer l'accessibilité de son patrimoine. La question ne se pose pas pour les logements neufs dont la construction doit désormais répondre à certaines obligations en ce sens.

Mme le Maire indique qu'elle a été interpellée par trois commerçants de Malakoff qui n'ont pu être présents à cette réunion mentionnée par M. Oliveira mais qui se déclarent intéressés par les conclusions. Mme le Maire suggère donc d'adresser un courrier à chacun ou de rédiger un article dans Malakoff Infos par exemple avec le résumé de ce qui a été dit. La question du coût a notamment été posée ainsi que celle des échéances.

Mme Parmentier répond que la présentation faite la veille par la Chambre de Commerce peut tout à fait être diffusée via un mailing, bien que certains commerçants ne soient pas tout à fait adeptes de ce type d'échanges et qu'il est un peu compliqué de récupérer toutes les adresses. Quelques informations pourront en effet être communiquées via le Malakoff Infos, notamment la question de l'échéance du 27 septembre 2015 pour figurer dans l'ADAP. Cette opération nécessite d'aller chercher les formulaires CERFA, de déposer ces agendas ADAP et les propositions de mise aux normes. Le timing est de fait très court et ce d'autant que certaines fonctions sont assez lourdes pour ceux des commerçants qui ne sont pas déjà dans cette démarche. Cette information auprès des commerçants doit donc être en effet renforcée afin de s'assurer que tout le monde a été mis au courant. Chacun prendra ensuite ses responsabilités.

Mme le Maire demande si une date limite a été fixée pour la réalisation en elle-même.

Mme Parmentier indique qu'un échéancier est donné en fonction des adaptations qui doivent être mises en œuvre. Cet échéancier, qui comporte des jalons, doit être suivi et les commerçants doivent apporter la preuve des travaux menés : pas-de-porte, mobilité dans les locaux, changements apportés au comptoir, etc. Les commerçants peuvent demander d'étaler leurs travaux sur trois ans mais doivent se tenir à leur feuille de route, une feuille de route qui aura été déclarée auparavant. Des constats seront faits régulièrement et chaque jalon devra être respecté sous peine d'une pénalisation assez lourde. L'information doit donc être passée et peut se faire via d'autres relais.

Mme le Maire souligne à nouveau l'inquiétude des commerçants à ce sujet. Il conviendrait donc d'adresser des courriers individuels avec les principales informations car tous les commerçants ne sont pas susceptibles de lire Malakoff Infos.

Mme Parmentier précise qu'un point d'information a été fait dans le courrier invitant les commerçants à cette réunion.

Mme le Maire ajoute qu'il serait également intéressant de partager ce courrier avec les élus du Conseil municipal.

M. Chébaud demande si les ADAP de la Ville seront présentés au Conseil municipal du mois de juin.

M. Oliveira confirme ce point.

M. Aarsse pense qu'il ne faut pas oublier, dans cette question d'accessibilité, que la non-adaptation, l'isolement, l'exclusion sont vécus comme une véritable violence par les handicapés. Certes, des aménagements sont prévus sur le neuf, ils sont en cours pour l'ancien, mais il y a

une tendance en France à repousser régulièrement toutes les normes d'adaptation faute de temps ou de moyens. Il pourrait donc être intéressant de sortir de ce tropisme, de ce fonctionnement habituel et d'essayer d'être beaucoup plus proactif (par ces agendas par exemple qui visent l'engagement des commerçants) plutôt que d'attendre la date butoir.

De fait, un cahier des charges des priorités en termes d'accessibilité existe-t-il au sein des associations de commerçants ? Quel est leur ressenti ?

Mme le Maire évoque en ce sens le suivi de la charte Handicap avec la contribution de Patricia Lefebvre et de Sandra Parrié-Claude. Chaque année une réunion a lieu avec les représentants des associations d'handicapés où le bilan de la question de l'accessibilité est établi. Malakoff fait donc un certain nombre de choses mais il faut savoir que certaines collectivités se posent des questions d'ordre financier compte tenu des restrictions budgétaires et qu'elles ont déjà repoussé les dates butoir.

De fait, Malakoff réserve une certaine somme chaque année sur son budget pour cette question de l'accessibilité.

Mme Jannès demande, au-delà de l'information à faire auprès des commerçants, s'il est prévu quelque chose en termes d'accompagnement, de conseils. Certains se posent en effet des questions techniques de faisabilité : refaire un pas-de-porte par exemple amène à bloquer le trottoir et à gêner la circulation des poussettes.

Mme Parmentier précise que la réunion d'information avait pour but de donner justement tous les éléments juridiques, les informations sur le calendrier ainsi que quelques solutions techniques simples et non onéreuses. Il peut s'agir par exemple d'ajouter une tablette plus basse à un comptoir. La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers offrent toutes les réponses en ce sens aux commerçants qui le souhaitent. On peut signaler encore le site internet gouvernemental, l'accueil en Mairie au service de l'urbanisme, les renseignements qui peuvent être donnés par le manager de commerce.

Enfin, la présentation n'avait pas pour but d'inquiéter les commerçants sur les sanctions, le surcoût. Il s'agissait aussi de faire comprendre que permettre à l'ensemble des concitoyens d'accéder à leurs commerces de proximité est une opération gagnant-gagnant et que celle-ci passe par le réaménagement de leur espace, par l'accueil de leur clientèle. Il est important de faire passer ce message pour la politique de la Ville.

Mme Belhomme précise que la philosophie de la loi de 2005, à la différence de celle de 1975, est bien d'adapter l'environnement à la personne handicapée et non plus l'inverse. C'est donc bien à la société d'offrir les compensations et de s'adapter, ce qui change tout. Toutefois, entre la philosophie de la loi, qui est indiscutable, et la réalité pratique, il y a il est vrai une question de moyens. Certaines sociétés, certaines villes ont pris de l'avance et Malakoff n'est pas en retard, même s'il lui reste beaucoup à faire. D'ailleurs, les associations siégeant au sein de la commission le reconnaissent. Pour rappel, cette commission regroupe des élus, des usagers et des représentants de personnes handicapées. Il faut savoir par ailleurs qu'il n'est pas question que de personnes à mobilité réduite mais aussi de handicap mental, physiologique, etc.

Mme Perrotte demande comment les commerçants se procurent ce cahier des charges. Par ailleurs, qui procède aux contrôles et, le cas échéant, aux sanctions ?

Enfin, Mme Perrotte indique qu'elle a proposé, au CCAS, un questionnaire aux handicapés où il est question de leurs besoins, de leurs attentes, afin de pouvoir identifier quelles actions nouvelles pouvaient être mises en place et si les actions déjà menées étaient jugées satisfaisantes.

Mme Parmentier indique que le cahier des charges préconise une expertise en préalable. Les commerçants doivent donc faire venir un expert en s'adressant à la Chambre de Commerce, à la Chambre des Métiers ou à des cabinets d'expertise. Cette étape représente certes un coût pour le commerçant mais elle est nécessaire.

Par la suite, les commerçants ont le choix de faire faire des devis et de procéder eux-mêmes aux aménagements ou de faire appel à des architectes. Ils rempliront les formulaires CERFA qui peuvent être téléchargés sur le site national ou retirés à la Mairie.

Les dossiers sont tout d'abord gérés par la commission d'Accessibilité puis envoyés en Préfecture, laquelle donnera un avis dans les quatre mois sur la conformité du dossier. Les services de la Préfecture viendront ensuite constater la conformité des travaux de mise aux normes.

Enfin, l'absence de démarche ou le non-respect de la démarche (agenda) seront sanctionnés.

***M. Oliveira** tenait à préciser que, selon les propos de la Chambre des Métiers, la Préfecture des Hauts-de-Seine est dans une démarche plus pragmatique que d'autres départements. Elle s'inscrit dans la volonté d'accompagner cette démarche plutôt que dans un rôle de sanction.*

***Mme le Maire** pense que les associations elles-mêmes ont déjà des idées d'adaptation aux handicaps.*

***Mme Parrié-Claude** indique que dans le cadre de la charte du Handicap un questionnaire avait été élaboré. Un certain nombre de personnes y avait répondu permettant de constater l'existence d'autant que de personnes handicapées.*

***Mme le Maire** se félicite de la présidence de Mme Sandra Parrié-Claude à la mission Handicap, de sa compétence et de son lien avec les personnes elles-mêmes. Ce travail de proximité est très intéressant.*

PREVENTION

11) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : programme d'actions 2015 et demandes de participations financières

Rapporteur : M. Goutner

En préambule, **M. Goutner** rappelle que la création de ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été décidée le 13 novembre 2002 lors d'un Conseil municipal. L'État (par son Préfet), l'Éducation nationale, la Justice, la Police, le Conseil général depuis 2008 et les bailleurs sont les partenaires de la Ville dans ce projet. Selon les actions, le Conseil départemental ou le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sont sollicités pour les demandes de subventions.

Les actions se déclinent dans les thèmes suivants :

1 – Les jeunes et la santé

Forum prévention VIH/IST/sexualité/ contraception :

Proposée dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida le 1^{er} décembre, cette action, qui se déroule dans la Maison de quartier Barbusse, s'adresse aux élèves des classes de 3^e des collèges et aux élèves du Lycée Louis Girard. Les jeunes participent en petits groupes à des ateliers de 2 heures animés par les médecins généralistes du CMS et par des gynécologues. Cette initiative permet d'informer les jeunes et de débattre autour de questions de sexualité, de contraception, du VIH et du Sida. Les jeunes y sont également informés des structures d'accueil, d'écoute et de soins auxquelles ils peuvent s'adresser.

Lutte contre la toxicomanie :

Cette action s'adresse également aux élèves de 3^e et est animée par l'Association Chimène, avec des débats et des jeux de rôles menés en petits groupes. L'objectif est d'apporter aux élèves une meilleure conscience et connaissance des conduites à risques mais aussi de leur permettre de s'exprimer sur ces questions. Là encore, les jeunes sont informés des structures d'écoute et de soins existantes.

Coût prévisionnel : 10 540 €

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 3 000 €

2 – Le soutien à la parentalité autour de deux points écoute parents/enfants

Le premier point écoute se situe au Centre social Prévert/Voltaire, en place depuis quelque temps. La permanence, animée par une psychologue, reçoit en priorité les parents qui connaissent des difficultés éducatives ou des conflits avec leurs enfants et, dans un deuxième

temps, les enfants eux-mêmes. Il s'agit d'un lieu ouvert qui accueille avec ou sans rendez-vous et qui n'est pas connoté d'une étiquette de soins, ce qui laisse une certaine liberté aux parents qui ne se rendraient pas dans un lieu plus institutionnel.

Le second point écoute a été ouvert en septembre 2014 et se situe à la Maison de quartier Barbusse. Il a été créé à la demande des collègues qui trouvaient important qu'un lieu soit dédié en priorité aux adolescents. Ce lieu accueille d'ailleurs de plus en plus de monde les mercredis après-midi. Ce travail est mené en partenariat avec les assistantes sociales du collège ou leurs équipes éducatives. Une médiation peut se mettre également en place.

Coût prévisionnel : 23 150 €

Participations sollicitées auprès du Conseil départemental : 7 000 € et auprès du FIPD : 5 000 €

3 – Le soutien à la parentalité : la Maison ouverte

La Maison Ouverte est une structure municipale consacrée à la petite enfance, créée en 1999. Les parents y amènent leurs enfants, souvent âgés de 4 ans au plus, pour leur permettre de côtoyer d'autres enfants, de favoriser le lien social. Des psychologues sont là pour écouter les difficultés exposées par les parents.

Coût prévisionnel : 60 710 €

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental : 10 000 €

4 – Le soutien à la fonction parentale : l'Accompagnement scolaire

Ce soutien a été développé par trois centres sociaux : les deux centres sociaux Pierre Valette et Prévart et la Maison de quartier. 210 jeunes de l'école primaire au lycée fréquentent ces lieux de manière très régulière et 90 ponctuellement, un volume donc très important. Outre le soutien scolaire il s'agit aussi d'un travail d'accompagnement que mènent des bénévoles et des salariés. Les rencontres avec les établissements scolaires mais aussi avec les parents permettent un suivi plus facile de la scolarité des enfants, sachant que certains parents, qui ont été en échec scolaire, ont parfois du mal à rencontrer les équipes éducatives. Des actions culturelles sont également menées ainsi que des actions de prévention routière.

Coût prévisionnel : 131 300 €

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental : 20 000 €

5 - La prévention des violences sexistes : les relations filles/garçons

Deux associations participent à ce travail :

- « Femmes solidaires » intervient dans les écoles primaires pour lutter contre les stéréotypes de genre, notamment en liaison avec les métiers, pour développer des rapports humains d'égalité et de respect mutuel, et pour amener les adultes à réfléchir et à mettre en pratique une éducation égalitaire.

- L'association du « Nid » lutte quant à elle contre la prostitution et s'adresse aux élèves de 5^e et 4^e ainsi qu'au lycée Louis Girard. Des supports tels que la bande dessinée ou les jeux de rôle sont utilisés pour les aider à identifier le sexisme, à promouvoir l'égalité entre filles et garçons, à lutter contre les violences et apprendre à agir dans ces cas-là.

Une action en direction des jeunes de 15 à 25 ans sera proposée par le service Jeunesse dans la continuité du travail de sensibilisation amorcé en 2014.

Coût prévisionnel : 7 500 €

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental : 1 500 €

6 - La Lutte contre les violences faites aux femmes

Il s'agit avant tout de sensibiliser et former les acteurs de la Ville en position de recevoir du public. Les problèmes de violence ne sont pas toujours si faciles à identifier, notamment lorsqu'il s'agit de paroles indirectes, et l'on risque alors de passer à côté d'une aide à apporter aux femmes victimes de violence. Les associations référentes au niveau départemental dans ce domaine sont « Flora Tristan » et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des

Familles 92. L'objectif recherché est, au-delà de la formation, la constitution et l'animation d'un réseau local pour un travail en synergie sur ce thème.

Coût prévisionnel : 6 200 €

Subventions obtenues du Conseil départemental (report 2014) : 2 000 € et du FIPD : 500 €

7 - Les ateliers de proximité : le passeport jeunes citoyens

Le dispositif Passeport Jeune Citoyen (PJC) s'adresse à tous les jeunes Malakoffiots âgés de 16 à 25 ans ayant un projet personnel relativement bien défini pour les aider à le construire. Ces jeunes sont donc invités à s'adresser au point d'information Jeunesse et à rencontrer un agent dévolu à cette tâche. Le coût de ce soutien est de 100 € pour un projet d'ordre général, de 120 € pour un projet vacances, une aide BAFA de 200 €. Ces projets peuvent par exemple concerner la réparation de vélos dans les écoles, de la peinture dans des lieux municipaux, des locaux associatifs, l'encadrement lors d'initiatives comme les Foulées de Malakoff (une trentaine de participants lors de ce dernier évènement).

40 garçons et 20 filles ont participé aux derniers ateliers de proximité, la participation des filles a un peu augmenté.

Coût prévisionnel : 26 647 €

Participations sollicitées auprès du Conseil départemental : 5 000 € et auprès du FIPD : 5 000 €

8 - La sécurité routière : l'atelier vélos

L'atelier vélos, situé au sein de l'Espace jeunesse, 25 rue Hoche, accueille les jeunes le mercredi après-midi.

Les animateurs qui encadrent cet atelier ont pour objectif de réparer, entretenir les vélos avec les jeunes de façon à assurer leur sécurité et éviter les comportements de mises en danger, à les initier au code de la route. Des actions de prévention routière également ont lieu au lycée Louis Girard.

Les jeunes qui ne possèdent pas de vélo ont la possibilité d'en remettre un en état, donné par la population ou les gardiens d'immeubles, et de l'acquérir après autorisation parentale.

Coût prévisionnel : 8 800 €

Participation sollicitée auprès du Conseil départemental : 1 500 €

9 - L'action relative à la prévention de la récidive et à l'insertion : accueil des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG) et partenariat avec l'Unité Éducative d'Activité de Jour (UEAJ)

Ces travaux d'intérêt généraux sont prononcés par des juges d'application des peines ou des juges pour mineurs âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit d'un travail non rémunéré de 20 à 210 heures. Les mineurs sont accompagnés par un éducateur.

Ces postes sont proposés par la Ville au sein des services municipaux : services techniques, voirie et cuisine centrale.

Suite au Conseil municipal du 21 novembre, un partenariat a été mis en place entre l'Unité éducative d'accueil de jour (UEAJ) de Malakoff, établissement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il permet à des jeunes et aux éducateurs également de progresser dans leurs connaissances techniques (espaces verts et services techniques), de connaître un peu mieux les outils et de faire une première expérience professionnelle.

Coût prévisionnel : 40 400 €

Participation sollicitée auprès du FIPD : 10 000 €

10 – Le financement du poste de coordinatrice du CLSPD

Participation forfaitaire demandée au Conseil départemental : 10 000 €.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter les actions présentées, autoriser Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions et à

signer tous documents inhérents tant à la mise en œuvre des actions qu'aux demandes de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les actions mises en œuvre en 2015 dans le cadre du Contrat Local de sécurité de prévention de la délinquance présentées en annexe.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions au titre du FIPD auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine, et auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions financières à venir et à signer tous documents inhérents à la mise en œuvre des actions du CLSPD pour l'année 2015.

Mme le Maire remercie M. Goutner pour sa présentation. Les réunions avec le CLSPD sont toujours intéressantes car elles regroupent plusieurs institutions telles que la police, la justice, le Préfet, le Procureur, les bailleurs, les représentants des trois collèges et du LEP, l'UAEJ, les trois ou quatre unités de la PJJ, les services sociaux, le service de la jeunesse, l'aide à l'enfance. Les différents problèmes que connaît la ville sont évoqués, notamment par le Commissaire qui donne quelques chiffres, et les projets de chacun sur ces questions sont exposés. Mme le Maire invite M. Goutner à refaire une présentation en septembre des réalisations du CLSPD.

Pour information, la coordinatrice du CLSPD est Mme Sylvie Marhic.

M. Chébaut demande comment se passe en interne le suivi du CLSPD. S'agit-il d'une réunion annuelle ?

Mme le Maire répond que Mme Marhic est chargée du suivi et qu'une réunion annuelle a effectivement lieu. Il y a ensuite des commissions de suivi par thème qui se réunissent dans l'année.

Par ailleurs, Mme le Maire précise qu'aucun nom n'est cité lors de ces réunions. Les commissions, qui réunissent par exemple les principaux des collèges, le représentant de l'Éducation nationale, l'aide à l'enfance et certaines commissions plus restreintes, répondent au principe du « secret professionnel partagé ». La situation d'un jeune par exemple est examinée et une réflexion s'engage pour chercher des moyens d'aider cette personne, sa famille, etc. Des juges pour enfants envoient parfois quelqu'un.

M. Goutner précise qu'il s'agit de réunions partenariales et cite encore la mission locale et la participation au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans les collèges.

Mme le Maire ajoute que ces partenaires apprennent ainsi à se connaître au fil du temps et s'enrichissent mutuellement de leurs expériences.

Mme Belhomme ajoute que la municipalité considère que toute action en direction de l'enfance ou de la jeunesse est une action de prévention. Les actions présentées aujourd'hui sont celles pour lesquelles des financements sont recherchés mais il est évident que, dans ses actions générales et quotidiennes, la collectivité a toujours ce souci de la prévention primaire en amont. Le poste de coordinateur est donc très important. Une commission se réunit régulièrement où les personnes en lien avec les enfants présentent des situations qu'elles sentent compliquées pour travailler de manière préventive et éviter ainsi qu'elles ne s'aggravent.

Mme Belhomme souligne par ailleurs la transversalité du CLSPD. La prévention de la délinquance ne s'adresse pas qu'à la jeunesse mais aussi aux femmes, aux parents. C'est la raison pour laquelle cette mission a été rattachée à la direction générale alors qu'elle était auparavant rattachée à la jeunesse. Il a été jugé en effet important de ne pas marquer la jeunesse uniquement sous l'angle de la délinquance.

Mme Jannès regrette que ce travail préventif ne soit pas élargi à la lutte contre l'ensemble des discriminations (racisme, homophobie, travail à mener sur la laïcité, etc.).

Mme Belhomme précise que, dans le cadre des demandes de subventions, certains critères sont imposés par le FIPD. Les thématiques ne sont donc pas choisies mais cela n'empêche pas

de mener certaines actions comme la lutte contre le racisme. Cela étant, ces actions sont autofinancées et n'apparaîtront donc pas dans la recherche de subventions.

M. Tauthui rappelle qu'il avait demandé l'année précédente un bilan chiffré sur le nombre de personnes à qui s'adressent ces actions.

Mme le Maire indique qu'un bilan des actions et propositions est établi par Mme Marhic et diffusé aux membres du CLSPD. Mme le Maire demande à l'administration de communiquer celui des deux dernières années.

SANTE

12) Centre de santé - Fixation des tarifs hors nomenclature pour les soins en parodontologie et orthodontie

Rapporteur : M. Oliveira

En préambule, **M. Oliveira** informe qu'une nouvelle activité de parodontologie va être mise en place au centre municipal de santé. Un créneau de 10 heures sera ouvert à compter du 1^{er} juin. Outre le fait que cette activité sera à l'équilibre, elle répond à un réel besoin de la population suite à une analyse des besoins (et non à une étude pour répondre à la question posée en commission des finances) comme l'a confirmé le directeur du centre municipal.

Par ailleurs, une proposition de tarifs de nouveaux soins orthodontiques pratiqués au CMS viennent compléter l'offre existante. Un créneau de 7 heures par semaine est réservé à ce type de soins.

Les nouveaux tarifs ont été fixés selon une moyenne établie après comparaison avec ceux pratiqués dans les autres centres de santé municipaux.

Pour rappel, le CMS compte trois fauteuils, quatre praticiens en équivalents temps plein, une orthodontiste et une parodontologue qui commencera ses activités au 1^{er} juin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs hors nomenclature des soins en parodontologie et orthodontie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'offrir au sein du Centre Municipal de Santé, des soins en parodontologie et orthodontie dont les actes seront facturés hors nomenclature.

Le Conseil Municipal que les tarifs sont déterminés en fonction du traitement selon le tableau suivant :

Parodontologie :

Traitement étiologique	Tarif proposé
Etude bilan long cône et éducation à l'hygiène orale	50 €
Séance d'assainissement parodontal par sextant	70 €
Séance d'assainissement 6 sextants (bouche complète)	420 €
Séance d'assainissement superficiel	210 €
Séance d'assainissement modéré	350 €
Réévaluation et bilan parodontal	50 €
Maintenance parodontale	70 €

Traitement chirurgical	Tarif proposé
Chirurgie d'assainissement parodontal par sextant	200 €
Chirurgie sectorielle lambeau parodontal	390 €
Chirurgie sectorielle muco-gingivale	390 €
Supplément coût de matériaux de régénération parodontale	80 €
Élongation coronaire	130 €

Greffe gingivale	190 €
Plaque palatine	70 €
Chirurgie pré prothétique (régularisation de crête osseuse)	100 €

Maintenance parodontale	70 €
-------------------------	------

Orthodontie

	Tarif proposé
Remplacement d'une attache esthétique	10 €
Remplacement d'une attache céramique	20 €
Remplacement d'un appareil amovible	80 €
Empreinte d'étude et analyse céphalométrique	70 €

Le Conseil Municipal indique que les recettes encaissées au titre de ces participations seront versées au compte 7066.

Mme le Maire ajoute à cette présentation qu'un bilan du centre municipal de santé a été demandé au directeur et sera présenté dans les plus brefs délais.

M. Clavel peut personnellement témoigner de la différence des tarifs entre secteurs privé et public auxquels il a adressé ses deux filles. Cette offre de soins d'orthodontie dans un premier temps a déjà permis à un certain nombre d'enfants de Malakoff de pouvoir s'offrir un beau sourire. Avec cette proposition, ce type de soins dentaires sort du domaine du luxe auquel tout le monde n'avait pas vraiment accès et M. Clavel apprécie donc que cette activité puisse être maintenue dans le cadre du centre municipal de santé.

13) Centre de santé - Convention pour la réalisation d'un dépistage bucco-dentaire pour les résidents de la maison des poètes, structure d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Rapporteur : M. Oliveira

En préambule, **M. Oliveira** indique que cette action innovante constitue une avancée en termes de santé publique puisqu'elle va permettre aux 77 résidents de La Maison des Poètes de réaliser un dépistage bucco-dentaire au sein de cet EHPAD. Cette activité se fera à moyens constants, le matériel sera financé via une aide de l'Agence régionale de Santé. Le projet de loi de modernisation de santé adopté le 4 février à l'Assemblée nationale valorise ce travail en équipe et des subventions seront donc accordées en ce sens. Les montants ne sont pas encore connus. La présente convention prendra effet le 23 mai 2015, sans limitation de durée. Si cette démarche s'avère concluante, elle pourra peut-être être adoptée dans les autres EHPAD. Il s'agit là d'une action de santé publique dont Malakoff peut s'enorgueillir car il est rare que des médecins libéraux acceptent de se déplacer pour de tels actes de dépistage.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention relative à la réalisation d'un dépistage bucco-dentaire pour les résidents de l'EHPAD de Malakoff et autoriser Madame le Maire à la signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention entre le Centre Municipal de Santé de la Commune de MALAKOFF et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées « La Maison des Poètes » association ISATIS – situé 73/74 rue Louis-Girard à Malakoff concernant la réalisation d'un dépistage bucco-dentaire pour les résidents.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

SUD DE SEINE

14) Convention cadre 2015-2018 de mise à disposition de services à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine

Rapporteur : M. Allain

En préambule, **M. Allain** indique que cette convention a pour objet la mise à disposition de services par les quatre communes au profit de la Communauté d'Agglomération dans certaines compétences transférées à cette dernière. Il rappelle qu'à l'époque où les transferts de compétences ont été faits il avait semblé plus simple et logique de demander à des personnels qui consacraient déjà une partie de leur temps sur ces sujets de travailler pour la Communauté d'agglomération tout en restant personnels de la Ville de Malakoff ou des trois autres communes.

Il a été demandé en commission des finances la raison de cette convention 2015-2018, sachant qu'au 1^{er} janvier 2016 la Communauté d'Agglomération disparaîtra au profit d'un autre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont les contours ne sont pas encore bien connus.

Ce point a été discuté le mardi précédent en Conseil des élus en présence des deux co-présidents de la mission de préfiguration de la Métropole. D'un point de vue juridique c'est là une logique du big-bang. La Métropole du Grand Paris sera créée au 1^{er} janvier 2016, la loi a été examinée en commission des lois au Sénat cette semaine, passera en séance plénière la semaine suivante, reviendra au Parlement et la promulgation n'interviendra vraisemblablement pas avant le mois de juillet, surtout si un recours en Conseil constitutionnel fera encore courir un certain nombre de délais. Les choses ne seront donc véritablement arrêtées sur le plan législatif que vers le mois de septembre, sachant qu'il y aura ensuite des décrets d'application qui définiront les territoires qui composeront cette Métropole. Le processus législatif et réglementaire et l'aspect juridique des choses constituent ainsi cette logique du big-bang.

Il est évident que dans la pratique une ou deux années au minimum seront nécessaires pour que les choses se mettent en place, comme cela a été évoqué avec le Préfet de la Région Île-de-France et son co-président, à savoir Philippe Devedjian, président de Paris Métropole. De fait, si la convention porte sur 2015-2018 c'est parce qu'il faut se couvrir par rapport à ce qui se passera ensuite. Il faut en effet partir d'un cadre juridique avec les entités juridiques existantes pour passer au nouveau cadre.

D'autres décisions de ce type devront être prises en Conseil municipal. M. Allain travaille ainsi sur la question des marchés avec la Communauté d'Agglomération, dont certains chevauchent le 1^{er} janvier 2016. Sachant qu'il sera question à l'avenir d'entités plus larges, il conviendra donc de voir comment harmoniser toutes ces situations. On entre là dans un processus qui comporte de multiples aspects techniques un peu complexes auxquels il faudra s'habituer dans les deux prochaines années à venir.

M. Allain demande donc au Conseil municipal d'approuver la prolongation de cette convention cadre de services rendus par les communes à la Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition de services entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par reconduction expresse ; et autorise Madame le Maire à la signer.

15) Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine

Rapporteur : M. Allain

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2010, une convention de mise à disposition de matériels et de personnels a été passée avec la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine pour permettre le fonctionnement du service de l'éclairage public, suite au transfert de cette compétence à Sud de Seine. Plusieurs avenants ont été adoptés depuis pour reconduire cette convention qui prendra fin au 31 décembre 2015.

L'avenant n°4 permettra de revoir à la baisse le montant versé par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine à la commune, suite à des réévaluations des prestations et des ajustements des attributions de compensation (CLETC du 15 décembre 2014).

Le montant s'élevait à 129 579 euros pour 2014 et s'élèvera à 25 915 euros.

Il est précisé que les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant 4 à la convention de mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°4 portant modification de la convention passée avec la Communauté d'agglomération Sud de Seine relative à la mise à disposition de moyens (personnels et matériels) pour le service de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des illuminations de fin d'année et autorise Madame le Maire à le signer.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

16) Dissolution du Syndicat Intercommunal des centres et villages intercommunaux de vacances

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire précise que Malakoff était membre de ce syndicat uniquement pour le centre de vacances de Courchevel (syndicat qui possède quant à lui d'autres centres), ce qui explique sa dissolution puisque ce centre a été vendu. Les Communes de Bagneux et Châtillon prendront donc la même délibération.

La propriété « Les Sapineaux » a été cédée à 7 M€, minorés des échéances d'emprunt de 50 000 € (= 6,5 M€). Il faut savoir que Malakoff a réussi à obtenir, au cours d'une réunion avec le syndicat à laquelle Mme le Maire a participé, que la division de cette somme de 7 M€ se fasse au prorata des parts du syndicat lors de sa création et non aujourd'hui. Cela a une incidence puisque ces participations avaient été calculées au prorata du nombre d'habitants de l'époque. Châtillon était alors une commune moins peuplée que Malakoff alors qu'elle est de taille similaire aujourd'hui. Selon ce calcul, la participation est donc de 26% pour Châtillon, 33,6% pour Malakoff et 40,15% pour Bagneux. La somme obtenue a été incluse dans les prévisions de recettes au budget primitif. Cette délibération doit donc être prise aujourd'hui pour permettre à ces trois villes de percevoir ces sommes.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de dissolution du Syndicat Intercommunal des centres et villes intercommunaux de vacances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal des centres et villages intercommunaux de vacances

Le Conseil Municipal approuve les modalités de liquidation dudit syndicat.

Le Conseil Municipal donne à Madame le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

17) Questions concernant le PLU

Mme Jannès a bien noté que la question sur les associations serait reportée au Conseil suivant.

Par ailleurs, Mme Jannès avait posé un certain nombre de questions pour la commission Urbanisme auxquelles il sera répondu par e-mail. Cependant, elle souhaiterait dès aujourd'hui une réponse officielle à l'une de ses questions. À quelle date sera votée le PLU ? Enfin, elle souhaiterait que les documents concernant ce PLU soient diffusés un peu plus tôt que d'habitude compte tenu de leur volume.

Mme le Maire invite M. Cormier à répondre à toutes les questions posées par Jannès sur ce sujet.

M. Cormier propose de commencer par le calendrier du PLU.

Le service de l'urbanisme travaille actuellement à la « mise en musique » de ce plan local d'urbanisme en termes de réglementation. Au prochain Conseil municipal du 30 juin les élus seront appelés à voter pour « arrêter » le PLU, lequel pourra alors être transmis pour vérification par les personnes associées de son aspect réglementaire avec les orientations prises dans le cadre du PADD. Cette phase prendra environ deux mois. En cas de remarques il faudra compter à peu près un mois de travail en interne au service Urbanisme. Cela dit, ces remarques devraient être à la marge.

La phase de l'enquête publique pourra ensuite démarrer. Elle se déroulera en octobre-novembre 2015.

En phase finale du PLU une réunion publique sera à nouveau organisée, même si la procédure ne l'exige pas. Les questions de réglementation, qui avaient déjà été abordées il y a quelques mois suite au PADD 2015-2030, seront à nouveau présentées.

Le PLU sera ensuite adopté en février 2016 par le Conseil municipal.

18) Modalités de vente du domaine immobilier privé de la ville

Mme Jannès se félicite que le principe d'une vente aux enchères ait été accepté et note ce progrès. Une question concerne l'allée Mirabeau : quelle publicité est faite auprès des habitants afin que ces derniers puissent s'organiser et se rendre s'ils le souhaitent à la vente aux enchères ?

M. Cormier nuance toutefois ce « progrès » constaté par Mme Jannès. Tout a été essayé et, après examen, il s'avère qu'une vente par l'intermédiaire d'un notaire ou une vente par agences présentent plus d'inconvénients que d'avantages. À partir du moment où la Ville confie officiellement la vente de tel ou tel bien à 5 ou 6 agences de Malakoff, les visites affluent dans les dix minutes qui suivent au service Urbanisme, sans que les responsables des agences aient eu le temps d'afficher ces ventes. Chacun comprendra comment les choses se passent... Suite à une demande d'élus, la Ville a donc accepté le principe d'une vente aux enchères. Cela étant, ce procédé implique beaucoup de contraintes, notamment la présence d'un élu du début jusqu'à la vente. Cette tâche a été confiée à Mme Larrère qui y a représenté Mme le Maire.

L'immeuble en question (4 ou 5 petits logements de deux pièces dans un état plutôt moyen) a été estimé à 420 000 € par les Domaines et vendu 620 000 €. Compte tenu des difficultés financières actuelles de la Ville cette opération a été appréciable mais, dans le même temps, ce

type de vente contribue à la spéculation, ce qui n'est pas le rôle de la collectivité. C'est là un aspect ennuyeux.

M. Cormier rappelle à ce sujet qu'une association a été créée autour de l'habitat participatif, qui est régulièrement reçue par les services. Cette association était au départ intéressée par l'achat de l'îlot Mirabeau puis s'est désistée par la suite. Il faut préciser que la vente avait été bloquée dans l'attente de leur décision, sachant que cette démarche de logements participatifs aurait été plus en accord avec la politique de la Ville. C'est à partir de ce moment-là que la vente aux enchères a été décidée.

Il faut savoir enfin que ce système d'enchères est compliqué à gérer : 120 particuliers ou représentants de SCI sont venus au service Urbanisme pour visiter les bâtiments (20% de Malakoffiots), ce qui laisse imaginer le temps qu'a dû y consacrer le service. C'est une SCI qui a finalement acquis le bâtiment, sans doute pour en louer les logements par la suite au prix du marché.

19) Avancée du dossier sur l'îlot Safran

Mme Jannès demande si un point sur les rencontres avant PLU pourrait être fait pour les associations de riverains telles que « À la porte de Malakoff » (îlot Safran) ou « Mon îlot » (passage du Petit Vanves) qui le demandent.

M. Cormier indique que l'association « Mon îlot » a été rencontrée récemment à l'occasion d'une réunion avec les riverains. Suite à un précédent Conseil municipal, des travaux ont été engagés pour la démolition de l'atelier et du pavillon qui avaient brûlé. Cela fera partie d'une restructuration qui aura lieu lorsque l'autorisation du Préfet aura été donnée, avec notamment le « 54 ». Il faut savoir que la Ville connaît quelques difficultés avec le commerçant qui loge en dessous, ce qui crée ce blocage.

Concernant l'îlot Safran, l'association a été rencontrée en mars dernier avec la participation du responsable de l'entreprise. Le Directeur de Safran avait demandé à des architectes de travailler sur des esquisses à partir d'objectifs que partage la Ville. L'une des conditions pour que Safran revienne est que l'entreprise puisse disposer de 18 à 20 000 m² (possibilité qui existe dans le PLU) à la sortie du métro. Les riverains avaient par ailleurs demandé de préserver une maison de ville sur Danton et il était également question de la sortie du métro avec le retour sur la rue. Ces points avaient été actés dans le cadre des discussions avec l'association.

Compte tenu de la situation de ce site, il est possible de construire des logements, voire un équipement public.

Les architectes que la direction de Safran avait mandatés ont fait voir leurs esquisses, lesquelles ont été présentées en mars à l'association. Les précisions, les remarques ont été prises en compte et les architectes retravaillent. Les représentants de l'association seront à nouveau rencontrés vers la mi-juin, de façon certaine avant les congés d'été.

Ces négociations se déroulent dans une écoute réciproque, comme cela s'est produit dans le cadre de la ZAC avec l'association Dumont, ce qui est très positif car le projet se trouve chaque fois enrichi de la réflexion collective. Les architectes et la direction de l'entreprise seront à nouveau rencontrés et informés des modifications qui auront été apportées suite aux observations des riverains.

Quoi qu'il en soit, ce projet ne pourra débuter tant que le PLU ne sera pas voté.

Mme Jannès demande pourquoi ces zones comportant des projets en cours ne figurent pas dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

M. Cormier répond que ces orientations sont beaucoup plus larges ; elles concernent la requalification globale de quartiers, le projet de ville, avec des enjeux qui soulèvent des problématiques de nature différente mais qui sont complémentaires. Il s'agit là d'un périmètre avec reconstruction d'une entreprise et de logements.

Mme Jannès revient sur les ventes de biens de la commune. La formule idéale n'a peut-être pas été trouvée mais l'important est de respecter la transparence, qui reste le cheval de bataille du groupe Malakoff Plurielle. Quelle que soit la modalité choisie, il est indispensable que

l'information circule auprès des habitants afin que les Malakoffiots intéressés puissent se manifester d'une manière ou d'une autre.

M. Cormier ne voit pas comment faire autrement que de faire des affiches et de les mettre sur tous les panneaux, mais ce n'est pas la bonne solution. Cela étant, les personnes à la recherche d'un bien savent comment procéder et à quelle porte frapper. Un grand nombre de personnes viennent ainsi au service Urbanisme où elles sont aiguillées. Pour rappel, 20% de Malakoffiots intéressés par l'allée Mirabeau sur 120 personnes représentent du monde.

Lutte contre les nuisances sonores SNCF – Fermeture du guichet de la gare de Vanves

M. Tauthui demande si des réponses aux courriers dénonçant les nuisances sonores de la SNCF sont arrivées et pose également la question de la fermeture du guichet de la gare de Vanves-Malakoff.

M. Cormier indique que le Président de la RATP n'a pas répondu lui-même sur le premier point mais qu'une responsable régionale a indiqué (même réponse au Maire de Vanves) que toutes les mesures étaient prises pour régler le problème, mais cela n'apporte pas satisfaction. Ce courrier sera transmis à l'ensemble des élus.

La municipalité souscrit totalement à la charte du bruit qui a été proposée et est en train de travailler sur son contenu avec l'association. Des représentants de l'association, des représentants des riverains, des représentants des amicales de locataires concernés, des élus de Vanves et de Malakoff participeront à des réunions dont le calendrier sera décidé ensemble. Il sera vérifié si les propositions de la SNCF seront bien mises en œuvre.

Il a été question du bruit provoqué par les turbines lors de l'arrêt du TGV, de jour comme de nuit. Il a été répondu que cette question était en partie réglée : moins de TGV s'arrêteront à cet endroit et les trains rouleront à moindre vitesse pour se rendre au dépôt de Montrouge. Cette solution n'est cependant pas satisfaisante car le bruit, même amoindri, durera finalement plus longtemps...

La municipalité souhaite par ailleurs être force de propositions dans cette affaire, c'est-à-dire qu'elle entend que ses idées soient examinées au même titre que celles de la SNCF. Par exemple, elle défendra avec force l'étude de la construction de murs antibruit proposée par le collectif, idée que la SNCF rejette jusqu'ici.

Par ailleurs, le guichet de la gare de Vanves a été fermé mais la bataille n'est pas finie. Les pétitions ont recueilli des milliers de signatures, les organisations syndicales ont demandé une audience auprès du Président et la municipalité s'est engagée à les accompagner si cette audience leur sera accordée.

20) Diminution des effectifs de la police nationale

Mme le Maire indique qu'elle a signé ce jour même une lettre avec M. Gauducheau, le Maire de Vanves, alertant contre la diminution des effectifs de la police nationale. Autrefois, ces effectifs s'élevaient à 110 contre 70 aujourd'hui. Le plan Vigipirate notamment mobilise une partie de ces officiers de police, lesquels ne peuvent plus accomplir toutes leurs missions habituelles. Une lettre conjointe a donc été adressée à M. Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, pour réclamer une réévaluation de ces effectifs actuellement en grande difficulté.

Il avait été question à une époque de favoriser une police de proximité. Des fonctionnaires de police assuraient une présence le matin et partaient faire des rondes dans les quartiers l'après-midi. À effectif égal, pourquoi pas, sachant qu'un numéro était indiqué en cas d'urgence sur le poste de police fermé l'après-midi. Puis, en raison du plan Vigipirate, le poste de police de Malakoff a été fermé. Sa réouverture a donc été demandée dans ce courrier adressé au Ministre suite à la demande des habitants.

Il faut savoir que l'équipe d'une quinzaine de fonctionnaires de police qui occupe actuellement ce poste de police n'est pas chargée de faire régner la sécurité mais de récupérer tous les PV de la région parisienne (750 000 par an) et de les traiter.

INFORMATIONS

Mme le Maire expose au Conseil qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DM2015_03 : Marché à procédure adaptée n°14-33 relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet à Malakoff

DM2015_04 : Marché à procédure adaptée n°14-40 relatif aux travaux de remplacement de l'éclairage de la salle multisports du gymnase René Rousseau

DM2015_05 : Marché à procédure adaptée n°14-38 relatif à l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques

DM2015_06 : Marché à procédure adaptée n°14-41 relatif à l'acquisition d'un échographe et de sa maintenance associée pour le centre municipal de santé

DM2015_07 : Marché à procédure adaptée n°14-39 relatif à la maintenance des systèmes de sécurité incendie des établissements recevant du public

DM2015_08 : Création d'une régie temporaire de recettes pour les encaissements des droits de place pour les brocantes

DM2015_09 : Création d'une régie d'avances et de recettes pour la Maison des arts

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h
Le secrétaire de séance M. SEIGNOLLES**